

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2008 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

RAPPORTS SUPPLEMENTAIRES :

Monsieur le Maire propose de rattacher à la séance du Conseil Municipal trois rapports supplémentaires relatifs à :

- Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- Comptes-rendus techniques et financiers des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement : année 2007.
- Prix de vente colombariums : année 2008

Accord à l'unanimité pour le rattachement de ces rapports, à la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, depuis le Conseil Municipal du 27 Octobre 2008.

- marché adapté forfaitaire sur 3 ans avec le Cabinet HG et C Avocats pour une mission d'assistance juridique.

Montant : 45 000 € HT soit 53 820 € TTC.

- marché adapté de coordonnateur SPS – phase réalisation avec la SOCOTEC pour la rénovation des sanitaires du Camping Municipal.

Montant honoraires : 2 460, 00 € HT soit 2 942, 16 € TTC.

Approbation du PV de la séance du 27 octobre 2008 à l'unanimité.

Monsieur BADIER Bruno, Conseiller Municipal d'opposition, donne lecture d'un communiqué et informe l'assemblée de sa décision de se désolidariser de son groupe, sans pour autant rejoindre la majorité municipale.

Précise que le vote par procuration exprimé par Mme MERCE lors du Conseil Municipal du 27 octobre 2008, ne recueille pas son assentiment. En effet, il aurait voté favorablement pour les rapports relatifs au personnel, à savoir :

- création du poste de DGS
- promotions du personnel

1 – Décision modificative n°1 – Budget Communal (M-14).

Rapporteur : Mme REVOL Marie-France

Prise en charge des dépenses et recettes non initialement prévues au BP.

Nouvelle masse budgétaire après la DM 1 :

◆ **section d'exploitation :**

- Dépenses : 4 338 767, 47 €
- Recettes : 4 338 767, 47 €

◆ **section d'investissement :**

- Dépenses : 2 327 967, 69 €
- Recettes : 2 327 967, 69 €

◆ **Balance Générale des comptes après la DM n°1 :**

- Dépenses : 6 666 735, 16 €
- Recettes : 6 666 735, 16 €

Vote à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°1 – Budget Camping Municipal (M-4)

Rapporteur : Madame REVOL Marie-France

Prise en charge de dépenses et recettes non initialement prévues au BP.

◆ **section d'exploitation :**

- Dépenses : 906 613, 80 €
- Recettes : 906 613, 80 €

◆ **section d'investissement :**

- Dépenses : 179 028, 28 €
- Recettes : 179 028, 28 €

◆ **Balance Générale des comptes après la DM n°1 :**

- Dépenses : 1 085 642, 08 €
- Recettes : 1 085 642, 08 €

Vote à l'unanimité.

3 – Tarifs 2009 : Camping.

Rapporteur : Mme REVOL Marie-France

- emplacement à la saison :

Terrain : 1^{er} juin – 30 septembre : 1823 €

- emplacement à l'année : 1^{er} janvier – 31 décembre

- Caravane : 1905 €

- Mobil home : 2000 €

- tarifs journaliers.

	Mars - Avril Mai - Octobre	01 juin - 30 juin 01 Sept au 30 sept	01 Juillet - 04 Juillet 22 Août - 31 Août	04 Juillet - 25 Juillet 15 Août - 22 Août	25 Juillet au 15 Août
FORFAIT					
- 2 personnes	14.70 €	17.00 €	21.94 €	25.54 €	27.60 €
- personne supplémentaire	4.40 €	5.15 €	6.38 €	7.41 €	7.41 €
- enfant de - de 4 ans	1.28 €	1.44 €	1.95 €	1.95 €	1.95 €
TAXE DE SEJOUR					
- Adultes	Exonération	0.44 €	0.44 €	0.44 €	0.44 €
- Enfants de + de 13 ans	Exonération	0.44 €	0.44 €	0.44 €	0.44 €
- Enfants de - de 13 ans	Exonération	Exonération	Exonération	Exonération	Exonération
branchement électrique (en option)	3.09 €	3.09 €	3.40 €	3.50 €	3.50 €
animaux	2.26 €	2.26 €	2.47 €	2.47 €	2.47 €

Véhicule supplémentaire du 04 Juillet au 22 Août : 3 €

Vote à l'unanimité.

4 – Délégation de Service Public : Fourrière automobile : attribution marché.

Rapporteur : M. MALE Jean-Luc

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE DE CONFIER** l'exploitation du service public de fourrière automobile à la SARL BILLES et Fils, Zone Artisanale – 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE.
- **APPROUVE** le projet de convention définissant les conditions selon lesquelles sera effectué le service.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires et à signer tous actes utiles en la matière.

- **PRECISE** que cette délégation de service public de fourrière automobile est consentie pour une durée de trois ans et prendra effet à compter de sa notification.

5 – Vente terrain pour logements locatifs sociaux (LLS) à l’Office 66.

Rapporteur : M. ROIG Pierre – Maire

Terrain : N° AL – 152
Superficie : 1870 m²
ZAC des Marendes

Prix initial : 200.000 €.

Monsieur le Maire précise qu’en diminuant son prix de vente, la commune pourra justifier de son effort et solliciter une aide du FIF mis en place par Perpignan-Méditerranée.

Le montant du FIF propose par PMCA est de : 29 340 €

Aide de la commune : 29 340 €

Soit un total de : 58 680 €

Le prix de vente du terrain pourrait être ramené de 200.000 € à 141.320 €.

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **DECIDE** la cession de la parcelle N° AL – 152 au prix de Cent Quarante Un Mille Trois Cent Vingt Euros (141 320 €), à l’Office 66, 16, allée de Bacchus 66000 Perpignan, pour la réalisation de logements locatifs sociaux individuels, ce prix représentant l’effort consenti par la commune en faveur du logement social.
- **EXONERE** l’Office 66 de la TLE.
- **CONFIE** la rédaction de l’acte à l’Etude OLLET-VIDAL-CANOVAS-GADEL, Notaires Associés, Espace Méditerranée – 66001 PERPIGNAN.
- **AUTORISE** le Maire à signer l’acte authentique à intervenir, au nom et pour le compte de la commune.
- **AUTORISE** l’Office 66 à effectuer par anticipation à la mutation de propriété toutes les demandes d’autorisations d’urbanisme et d’aides nécessaires.

6 – Crèche : Statuts SIVU

Rapporteur : Mme PORTUS Sabine

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** en faveur de la création d’une crèche avec les communes de Torreilles et Villelongue de la

Salanque.

- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.).
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de créer le Syndicat Intercommunal «Les Petits Salanquais », regroupant les communes de Torreilles, Villelongue de la Salanque et Sainte Marie la Mer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant de mener cette affaire à son terme.

7 – Renouvellement contrat location boulangerie SARL LE FOURNIL ST MARINOIS – Année 2009.

Rapporteur : M. DURAND Charles

Le Conseil Municipal, après l'intervention de M. BADIER demandant la mise en concordance du bail avec le bien réellement mis à disposition, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer le local appartenant à la commune et sis 6, avenue de Perpignan à la SARL Le FOURNIL Saint Marinois, représentée par Mme Benoîte GADEANO épouse PARENT.
- **FIXE** à Deux Cent Soixante Dix Huit Euros (278 €), le montant du loyer à compter du 1^{er} Janvier 2009 jusqu'au 31 Décembre 2009.
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de location et à émettre les titres de recettes.

8 – Recrutement exceptionnel personnel temporaire contractuel année 2009

Rapporteur : M. ROIG Pierre, Maire

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les postes de contractuels pour l'année 2009 comme suit :

➤ PERSONNEL TECHNIQUE :

- Nombre d'agents : 4
- Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} classe
- Durée Hebdomadaire : **Temps Complet** (35 Heures)
- Rémunération : Echelle 3.

➤ PERSONNEL DE SERVICE :

- Nombre d'agents : 3
- Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} classe

- Durée Hebdomadaire : **Temps Non Complet** (en fonction des nécessités de service, au prorata du nombre d'heures effectuées)
- Rémunération : Echelle 3.
 - **PERSONNEL ADMINISTRATIF** :
- Nombre d'agents : **5**
- Grade : Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
- Durée Hebdomadaire :
 - **3 agents à Temps Complet (35 Heures)**
 - **2 agents à Temps Non Complet** (en fonction des nécessités de service, au prorata du nombre d'heures effectuées)
- Rémunération : Echelle 3.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de recrutement dont la durée sera conditionnée par les absences du personnel statutaire.

Madame REVOL Marie-France demande, à l'avenir, d'intégrer ces postes au tableau des effectifs.

9 – Demande renouvellement temps partiel.

Rapporteur : M. ROIG Pierre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** :
 - Mme POMAREDE Michèle Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à travailler à 90 % du 1^{er} janvier au 30 juin 2009.
 - Mme BARBOTEU Chantal, Adjoint Administratif 1^{ère} classe à travailler à 60 % du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.
 - Mme BONIFASSY Marilyns, ATSEM 1^{ère} classe à travailler à 60% du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.
- **AUTORISE** le Maire à prendre les arrêtés plaçant ce personnel à temps partiel.

10 – Attribution de l'honorariat aux élus

Rapporteur : M. ROIG Pierre, Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE de Monsieur le Préfet, l'attribution de l'honorariat à :
 - M. BRUNET Elie
 - M. CATALA Claude
 - M. DELONCA Edmond

11 – Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Rapporteur : M. SANGUIGNOL Albert

12 - Comptes rendus techniques et financiers des délégataires de services publics d'eau potable et d'assainissement : année 2007.

Après les commentaires relatifs à ces deux rapports, Monsieur Albert SANGUIGNOL rapporteur demande au Conseil Municipal de prendre acte de leur communication.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

13 – Prix de vente colombariums cimetière

Rapporteur : Mme VALETTE Jeanine

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à :

- Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept Euros et 15 Cts (997, 15 €),
le prix de vente des derniers casiers construits au cimetière.

Séance levée à 20 h 00.

Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 17 Décembre 2008

Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie